

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

UNITE - PROGRES - JUSTICE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Deux projets de loi portant autorisation de ratification d'accords de prêt et objets des **dossiers n°064 et 071** ;
- le projet de loi portant modification de la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD), **dossier n°063**.

La séance plénière du mardi 26 septembre 2023 s'est ouverte à 09 heures 11 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 16
- absents non excusés : 04
- procurations : 16
- présents : 51
- votants : 67

2. Les annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 22 septembre 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 04 août 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

3. L'examen du dossier n°064

3.1- Les rapports des commissions

Le rapport n°2023-037/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par la députée Haoua FOFANA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2- Le débat général

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

Les préoccupations des députés ont porté sur les points suivants :

- l'assainissement et l'accès à l'eau potable de la ville de Ouahigouya ;
- la dotation des bénéficiaires du projet, notamment les femmes, en moyens de transport d'eau ;
- l'adaptation de la formation aux besoins des femmes.

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

Concernant l'assainissement de la ville de Ouahigouya et son accès à l'eau potable, Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement a indiqué que la préoccupation est prise en compte dans le cadre du Projet d'investissement et de renforcement de capacité financé par l'Agence française de développement (AFD) et l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). Le Ministre a cependant relevé qu'au regard du contexte politique, un des partenaires intervenant dans le financement du projet s'est retiré. Il a néanmoins rassuré la Représentation nationale qu'une nouvelle planification est en élaboration pour que l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouahigouya soit pris en compte par le ministère en charge des finances.

Sur la dotation des bénéficiaires du projet, notamment les femmes, en moyens de transport d'eau, le Ministre a affirmé que ce volet n'est pas spécifiquement inclus dans le projet. Toutefois, il a relevé qu'il appartiendra aux acteurs, sur le terrain, de recenser les éléments relatifs à sa prise en compte. Le Ministre a précisé que le projet est mis en œuvre en étroite liaison avec les communes et les populations bénéficiaires.

S'agissant de la formation des bénéficiaires, notamment les femmes, le Ministre a indiqué que leur recrutement et leur formation se fera en collaboration avec les collectivités territoriales en tenant compte des termes de référence. Il a en outre précisé que pour ce qui concerne le travail des femmes, le Code des personnes et de la famille a prévu des dispositions y relatives. Concernant spécifiquement les métiers de plomberie et

d'électricité solaire, conformément à la réglementation et aux conditions de terrain, il est prévu des dispositions à prendre avant d'accéder à un domicile que ce soit une femme ou un homme.

3.2.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 67 votants.

4. L'examen du dossier n°071

4.1- Les rapports des commissions

Le rapport n°2023-035/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par le député Yacouba SAVADOGO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la CAEDS, de la CDD et de la CGSASH, dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4.2- Le débat général

4.2.1- Les question et préoccupations des députés

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- la prise en compte des étudiants en situation d'handicap à l'Université virtuelle ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement en faveur de l'augmentation du débit de l'internet ;
- le recours à un contrat pour assurer la maintenance des appareils et équipements informatiques ;
- les abandons au niveau du cursus universitaire.

A l'issue de l'exposé des préoccupations des députés, Monsieur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition a pris la parole pour soutenir la préoccupation du député Souleymane OUEDRAOGO relative à la prise en compte des étudiants en situation de handicap dans

l'installation des infrastructures de l'Université virtuelle du Burkina Faso. En effet, il a affirmé que l'Université de Ouagadougou ne disposait pas d'équipements adaptés pour un étudiant en situation d'handicap visuel. Monsieur OUEDRAOGO était alors obligé de composer ses devoirs bien après les autres étudiants car il n'y avait pas de mécanisme de transcription en braille, accusant ainsi, dans l'ensemble, un grand retard dans ses études universitaires.

4.2.2- Les réponses du Gouvernement

Réagissant à la préoccupation relative à la prise en compte des besoins spécifiques des étudiants en situation d'handicap, Monsieur Joseph André OUEDRAOGO, Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales a affirmé que l'éducation inclusive est une préoccupation du système éducatif et universitaire. Il a relevé que dans la mise en œuvre du projet, des mesures seront prises pour favoriser la prise en charge des étudiants en situation d'handicap.

Concernant la connexion à l'internet à haut débit, le Ministre a informé la Représentation nationale que le Gouvernement, en collaboration avec la Banque mondiale, a mis en place, à cet effet, un projet de connectivité futuriste.

S'agissant de la maintenance des équipements et appareils informatiques, le Ministre a affirmé que ce volet est pris en charge car les travailleurs exerçant à l'Université virtuelle bénéficieront d'une formation en maintenance pour assurer la continuité du projet. Le Ministre a ajouté qu'il est prévu, dans le projet, un budget de cinq milliards de francs CFA par an pour la maintenance des équipements.

Pour terminer, le Ministre a relevé que les abandons au niveau du cursus étudiant, sont réels. Il a ajouté que les conditions des étudiants à l'université brisent les intelligences et les motivations. Le Ministre a informé la Représentation nationale que c'est l'une des raisons ayant motivé à la création de l'Université virtuelle du Burkina. Il a aussi ajouté que les filières prévues sont des filières d'avenir. Enfin, il a affirmé que l'Université virtuelle permettra de résoudre le problème de chevauchement des années académiques.

4.2.3- Le vote

(Le quorum est passé de 67 à 68 votants avec l'arrivée d'un député en cours de séance)

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 68 votants.

5. L'examen du dossier n°063

5.1- Les rapports des commissions

Le rapport n°2023-036/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, dont la synthèse a été présentée à la plénière par la députée Nemata Brigitte ZOUNGRANA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), de la CDD et de la CGSASH, dont les synthèses ont été présentées, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

5.2- Le débat général

5.2.1- Les question et préoccupations des députés

L'essentiel des préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- le niveau d'endettement du Burkina Faso à ce jour ;
- la non prise en compte de la finance chrétienne ;
- la signification de la « Banque à distance » ;
- l'initiative de campagnes de sensibilisation sur la finance islamique ;
- la mobilisation de fonds propres par des femmes, pour financer d'autres femmes ou d'autres personnes.

5.2.2- Les réponses du Gouvernement

Dans sa réponse relative à l'endettement du Burkina Faso, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget a indiqué que notre pays a élaboré une stratégie d'endettement qui est régulièrement

mise à jour pour tenir compte des questions de viabilité de la dette. Par ailleurs, elle a affirmé quant à la veille et les diligences permanentes au niveau du Gouvernement pour s'assurer que l'endettement ne soit pas au-delà des capacités du pays. La Ministre a ajouté que l'endettement est normal pour un pays qui veut réaliser des investissements. Elle a relevé qu'il importe cependant de toujours s'assurer que les ressources empruntées sont utilisées efficacement pour les besoins exprimés.

S'agissant de la non prise en compte de la finance chrétienne, la Ministre a affirmé que c'est la finance islamique qui dispose d'une réglementation assez fournie, assortie de textes règlementaires, ce qui n'est pas encore le cas de la finance chrétienne. Elle a ajouté que la finance islamique est très encadrée.

Pour la signification de la Banque à distance, Madame la Ministre a affirmé qu'il s'agit de tout ce qui permet d'accéder aux services financiers et bancaires à distance. La Ministre a pris comme exemple de service de la Banque à distance, le fait de pouvoir consulter le solde d'un compte bancaire donné à partir du téléphone.

En ce qui concerne les campagnes de sensibilisation sur la finance islamique, Madame la Ministre a relevé que le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective, à travers la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, les projets et secrétariats exerçant dans le domaine de l'inclusion financière, prévoit organiser des campagnes de sensibilisation et d'information des populations à la base.

Par rapport à la mobilisation des fonds propres par des femmes, pour financer d'autres femmes ou d'autres personnes, la Ministre a affirmé que c'est une bonne initiative à encourager. Elle a relevé que le Ministère va s'en approprier et capitaliser.

5.2.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 68 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le vendredi 29 septembre 2023 à 09 heures et sera consacrée à la discussion de quatre questions orales avec débat, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 46 minutes.

Ouagadougou, le 26 septembre 2023

 Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire